

## **MOT DU BOURGMESTRE – BULLETIN COMMUNAL N° 81 – DECEMBRE 2017**

Mesdames et Messieurs, chers Bièvrois,

Au travers de ce traditionnel éditorial, il me plait, en cette fin d'année, de vous faire part de trois dossiers anciens qui viennent d'aboutir favorablement au cours des semaines écoulées.

### **L'inauguration de notre piscine « Bièvre-Paliseul » à Carlsbourg**

Fruit d'une belle collaboration mise en place il y a plus de dix ans entre la commune de Bièvre, celle de Paliseul et l'Institut Saint-Joseph de Carlsbourg, la rénovation complète de la piscine aura coûté près d'1,5 million d'euros (5% à charge de la commune de Bièvre, 10% à charge de Paliseul et 85% subsidiés par la Région Wallonne).

Mais le résultat en vaut assurément la chandelle, dans la mesure où ce très bel outil intégralement rénové, agrandi et modernisé, permettra aux citoyens de nos communes et aux élèves de nos écoles de se familiariser ou de se perfectionner à la nage, dans des conditions modernes et confortables.

Pour parvenir à ce résultat, il nous aura fallu briser les barrières provinciales (Namur-Luxembourg), institutionnelles (partenariat public-privé) et les esprits de clochers qui trop souvent, empêchent les uns et les autres d'avancer. Les économies d'échelle mises en place et la rénovation de cet outil existant, combinées à l'objectif de modernisation poursuivi, sont des vecteurs d'avancées majeurs et nécessaires pour le développement sportif de chacun d'entre nous. Je me réjouis vraiment de l'aboutissement de ce dossier de longue haleine, que cette belle inauguration est venue parachever.

Enfin, l'ASBL STCA (Sport pour Tous en Centre-Ardenne), qui va gérer au jour le jour cette infrastructure remise à neuf, vous permettra, en collaboration avec les maîtres-nageurs indépendants, de prendre part aux heures de bassin libre mises à la disposition du public, et ce, dans les meilleures conditions. Je vous invite à retrouver toutes les informations à ce sujet à l'intérieur de ce bulletin communal.

### **Le rétablissement du passage le long du « Moulin Genon »**

Le lundi 23 octobre, le collège a pu prendre officiellement connaissance d'une autre bonne nouvelle : le jugement de la cour d'appel relatif au rétablissement de deux accès au site du « Moulin Genon ».

Pour rappel : le « Moulin Genon » est un bâtiment situé à Naomé. Il appartient à des particuliers qui ont délibérément restreint les passages traversant leur propriété. En effet, trois voies permettent l'accès au moulin depuis des temps immémoriaux: deux d'entre elles ont été obturées par les propriétaires du moulin pour des motifs fallacieux, ce qui causait de nombreux désagréments aux promeneurs et riverains.

Il y a quelques années déjà, la commune a pris la décision d'ester en justice afin de maintenir les droits de passage. Nous avons certes été déboutés en première instance, mais nous avons fait appel de la décision rendue.

Ce recours en appel s'est avéré fructueux puisque nous avons obtenu gain de cause intégral en cette affaire. J'ai le plaisir de porter à votre connaissance que le passage à proximité du moulin pourra donc prochainement être rétabli entièrement. Les actes menaçants et malveillants du propriétaire du moulin seront dès lors punissables.

### **L'acquisition d'une partie de l'ancienne menuiserie Martin**

Le 6 novembre dernier, le Conseil communal s'est prononcé à l'unanimité en faveur de l'acquisition d'une partie de l'ancienne menuiserie Martin et ce, en vue d'y regrouper les services techniques communaux, actuellement répartis sur 4 sites. Cette belle opération nous permettra d'optimiser et de faciliter le travail des services techniques, de vendre les biens actuellement occupés et de recycler un site inoccupé, tout en concluant une opération financière positive pour notre commune.

Plus de détails vous seront donnés prochainement en lien avec ce dossier.

### **Une commune dynamique : chômage en baisse, population en hausse**

Enfin, en guise de conclusion, j'aimerais évoquer avec vous quelques statistiques positives en lien avec la situation socio-économique de notre commune.

Il se trouve que nous pouvons nous réjouir de constater, grâce aux données fournies par la Maison de l'Emploi, une diminution importante du chômage à Bièvre.

De manière globale, celle-ci trouve son explication dans les mesures prises par nos gouvernements pour stimuler la volonté d'entreprendre et la création d'emploi. Elle trouve aussi son origine dans l'aide qui est apportée plus localement aux chercheurs d'emploi par les organismes compétents et leurs relais (zoning communal, CPAS, ADL, etc.). Je tiens également à saluer la vivacité des entreprises et des commerces de notre commune, qui œuvrent souvent de manière déterminée à leur essor, ne manquant pas, par ce biais, d'amener leur pierre à l'édifice en procédant à des embauches régulières de personnel.

Les nombreux commerces et entreprises de notre région, de même que les administrations et autres organismes à vocation sociale ou économique, les associations citoyennes, sportives, culturelles, contribuent à donner une image positive et dynamique de notre commune, ce dont je ne manque pas de me réjouir chaque jour. Ce caractère attractif, cette image de commune où il fait bon vivre, se traduit de nombreuses manières, et notamment par une augmentation graduelle de la population, qui a tout récemment dépassé le seuil des 3300 habitants.

Bonne lecture.

**David CLARINVAL**

**Député-Bourgmestre**